



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 28 juin 2022

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :

Jean-Claude Masini

Tél : 04.91.99.67.52

Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédelec

13231 Marseille Cedex 01

Madame
la secrétaire générale
de la direction des services départementaux
de l'Education Nationale
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

S/C

Mesdames et Messieurs
les IEN

Objet : Enseignants du 1^{er} degré sans poste après la 1^{ère} phase du mouvement. Rentrée scolaire 2022

La phase d'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2022/2023 est destinée à procéder aux nominations des enseignants sans poste.

Chaque enseignant en attente d'affectation sera destinataire, le mercredi 29 juin (par courriel sur sa boîte académique) d'un formulaire en ligne (lien sur ce même courriel) qui a pour finalité de recenser ses vœux de circonscriptions.

Vous devrez classer TOUTES les circonscriptions du département des Bouches-du-Rhône par ordre de préférence. Le formulaire devra être saisi pour le vendredi 1^{er} juillet midi.

L'attribution des postes s'effectuera selon le classement suivant :

- RQTH ;
- AGS ;
- Grade ;
- Ancienneté dans le grade ;
- Discriminant aléatoire.

Les affectations s'effectueront entre le 1^{er} juillet et le 5 juillet par le bureau DPE-2.

Les enseignants non affectés à la date du 5 juillet se verront nommer sur des postes qui se libèreront durant l'été.

A défaut, ils seront positionnés comme Brigadier pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour le directeur académique

**La secrétaire générale des services
Départementaux de l'éducation nationale
Des Bouches-du-Rhône**

Signé

Anne ACLOQUE